

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs
de tubes et de tuyaux en fonte ductile (également dénommée fonte à graphite sphéroïdal)
originaires d'Inde

(Règlementation antidumping)

En application du règlement d'exécution (UE) 2015/1559 (JO L244/2015) de la Commission un droit antidumping provisoire a été institué à compter du 20/09/2015 sur les importations *de tubes et de tuyaux en fonte ductile (également dénommée fonte à graphite sphéroïdal, à l'exclusion des tubes et des tuyaux en fonte ductile sans revêtement intérieur et extérieur (tubes nus)*, originaires d'Inde.

Ces produits faisaient en parallèle l'objet d'une procédure antisubvention (JO C 83/2015).

A compter du 19/03/2016, les règlements d'exécution (UE) 2016/387 et 2016/388 (JO L73/2016) instituent des droits antidumping et compensateurs définitifs sur tous les produits, relevant des codes TARIC 7303 00 10 10 et 7303 00 90 10, fabriqués par les sociétés indiennes. Ces droits s'appliquent au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement et s'établissent au regard des producteurs - exportateurs définis par le tableau ci-dessous. Les codes additionnels à utiliser sont également repris dans le tableau.

Sociétés	Droit antidumping (%)	Droit compensateur (%)	Code additionnel TARIC (CACO)
Electrosteel Castings Ltd	0	9	C055
Jindal Saw Limited	14,1	8,7	C054
Autres sociétés	14,1	9	C999

Le bénéfice des droits individuels est subordonné à la présentation aux autorités douanières des États membres d'une facture commerciale en bonne et due forme, sur laquelle doit apparaître une déclaration datée et signée par un représentant de l'entité délivrant une telle facture, identifié par son nom et sa fonction, et rédigée comme suit: «Je soussigné(e) certifie que le (volume) de tubes et tuyaux en fonte ductile (également dénommée fonte à graphite sphéroïdal) vendus à l'exportation vers l'Union européenne couvert par la présente facture a été fabriqué par (nom et siège social de la société) (code additionnel TARIC) en Inde. Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes.»

En l'absence d'une telle facture, le taux de droit applicable est le taux résiduel affecté à « toutes les autres sociétés – (C999) ».

L'attention des opérateurs est appelée sur le fait que les montants déposés du 20/09/2015 au 18/03/2016 au titre des droits antidumping provisoires sont définitivement perçus au titre des droits définitifs. Si les montants déposés au cours de cette période sont supérieurs aux montants désormais exigés, un remboursement de la différence sera effectué.